

ETAT DES ENGAGEMENTS

2015

« CSP Métropole et DOM »

OPCA

Demandeurs d'emploi

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION</i>	2
<i>DONNEES QUANTITATIVES</i>	3
1.1 Caractéristiques des formations	3
1.2 Caractéristiques des participants	5
<i>DONNEES FINANCIERES</i>	7
<i>CONCLUSION</i>	9

INTRODUCTION

Le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) et l'Etat signent une Convention-cadre permettant de développer les actions de formation concourant à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi.

En 2015, 11 dispositifs cofinancés par le FPSPP ont donné lieu à des engagements de formation. Ces derniers ont été constatés et partagés avec les OPCA/OPACIF/FONGECIF dans le cadre de la levée de condition suspensive à l'aide FPSPP¹, sur la base d'enquêtes envoyées début février 2016. Au total, 213 opérations conventionnées entre le FPSPP et les OPCA/OPACIF/FONGECIF ont été concernées ; elles ont permis l'engagement d'environ 470M€ au bénéfice de plus de 400 000 participants.

Cet état des engagements sur le dispositif « CSP », et plus particulièrement ses déclinaisons opérationnelles, en métropole et dans les DOM, a pour objectif de donner une visibilité aux partenaires sociaux sur les caractéristiques principales des participants et des formations, en termes quantitatifs et financiers². Un bilan d'activités portant sur l'analyse de ces données, leur évolution dans le temps, et l'effet levier du FPSPP selon les OPCA, sera également présenté.

Le CSP s'applique pour toutes les procédures de licenciement pour motif économique, dans les entreprises de moins de 1000 salariés ou en redressement ou liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés). Il s'agit plus particulièrement d'un dispositif d'accompagnement renforcé, se traduisant par un suivi personnalisé et individualisé, effectué par Pôle Emploi ou ses opérateurs de placement privés, qui prévoit l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi. Durant son CSP, le bénéficiaire peut bénéficier de mesures d'accompagnement, qui peuvent notamment comprendre des **périodes de formation** et de travail en entreprise, adaptées au profil de celui-ci.

Pour rappel, ces appels à projets ont ainsi pour objectif de favoriser l'accès des demandeurs d'emploi, **ex salariés licenciés économiques** à des actions de formation ayant pour objectif un **retour rapide à l'emploi**.

Le présent état s'attachera à présenter et analyser plus particulièrement le dispositif CSP en métropole, celui-ci représentant la majorité des actions engagées en 2015.

En 2015, le dispositif « CSP Métropole » concerne **10 OPCA** à destination de **31 485** participants pour un montant engagé de dépenses réelles³ de **116.365M€** financés intégralement par le FPSPP avec le soutien du FSE, dont 110.14M€ de coûts pédagogiques. Pour le dispositif « CSP DOM », il concerne **2 OPCA** et est à destination de **532** participants ayant bénéficié de 610 actions de formation pour un montant engagé de dépenses réelles de **1.26M€** financés par le FPSPP, dont 1.19M€ relatifs aux dépenses liées aux participants.

¹ Cet exercice est réalisé chaque année depuis 2012 (réforme du plan comptable) ayant pour objectif de mettre en miroir la comptabilité des OPCA et celle du FPSPP au regard des engagements à financer la formation en N-1. Il permet également au FPSPP d'optimiser les fonds non engagés sur les appels à projets. Les partenaires sociaux décident de leur reprise afin de les attribuer à d'autres sujets, par exemple pour suivre les demandes de fonds complémentaires des OPCA.

² Pour des raisons calendaires et techniques, les bilans financiers et qualitatifs des OPCA sur le dispositif CSP en métropole, n'ont pas été encore remis.

³ Coût supporté par les structures bénéficiaires.

DONNEES QUANTITATIVES

1.1 Caractéristiques des formations

Le nombre d'actions de formation engagées en 2015 est de 36 050 visant 32 017 participants.

Les principales caractéristiques des actions de formation sur le dispositif « CSP » sont les suivantes :

	Nombre total de participants	Nombre d'actions de formation ⁴	Durée moyenne d'une action de formation	Coût horaire moyen	Coût moyen par action de formation
CSP Métropole	31 485	35 440	239	13,00 €	3 108 €
CSP DOM	532	610	142	13,80 €	1 958 €
Total Engagements 2015	32 017	36 050	237	13,01 €	3 088 €

Il est constaté pour les DOM une durée moyenne ainsi qu'un coût moyen, par participant, plus bas qu'en métropole. Ce chiffre correspond à la tendance déjà observée les années précédentes. Comme les deux OPCA interprofessionnels, qui sont les seuls OPCA représentés sur ce dispositif, l'ont précisé dans leurs bilans précédents, cette différence s'explique par une moindre diversité des parcours et par une offre de formation plus restreinte. Les actions longues qualifiantes sont plus rares dans les DOM qu'en métropole, comme nous le verrons ci-après.

Néanmoins, plus significativement pour la métropole, nous constatons une augmentation de 35 heures soit une hausse de 15% dans les durées moyennes de formation se traduisant par une augmentation du cout moyen par action de formation de 384€ et une contraction du cout horaire de 2.77%.

Cette augmentation générale de la durée moyenne peut notamment s'expliquer par le fait que le périmètre des appels à projets CSP et CSP DOM a évolué en 2015 notamment en raison de l'**articulation avec le Compte personnel de formation (CPF)**. En effet, depuis le 1^{er} avril 2015, le financement de la formation en CSP par le FPSPP est conditionné à l'éligibilité aux listes CPF et limité:

- Aux certifications inscrites sur les listes éligibles au CPF pour les demandeurs d'emploi dans les conditions fixées par l'article L.6323-6 du code du travail (liste COPANEF et liste COPAREF correspondant au domicile du bénéficiaire);
- Aux actions conduisant aux certifications inscrites sur la liste de branche dont relève l'entreprise dans laquelle le bénéficiaire exerçait sa dernière activité avant la perte d'emploi;

Ce nouveau critère d'éligibilité conduit ainsi à changer la nature des formations financées sur le dispositif CSP. Ainsi, en se basant sur le type d'action observé en 2015, nous pouvons noter une évolution quant à la nature des formations suivies avant et après l'introduction de l'éligibilité aux listes CPF.

⁴ Poids du nombre de formations engagées des OPCA les plus représentés en métropole : AGEFOS PME (24%), OPCALIA (23%) et CONSTRUCTYS (20%)

Types d'action :

Le découpage des types d'actions possibles sur le CSP (anciennement tracé comme : Savoirs de base généraux ; Perfectionnement professionnel ; Certifications complémentaires et habilitations ; Certifications inscrites au RNCP ou CQP) a évolué en avril 2015 avec l'introduction du CPF.

Les items suivants, basés sur la typologie des formations éligibles au CPF (article L. 6323-6 - Code du Travail) ont été repris :

- Socle de compétences et connaissances professionnelles ;
- Certification RNCP ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle ;
- CQP/CQPI ;
- Certification inscrite à l'inventaire du CNCP ;
- Accompagnement VAE.

Il a été constaté qu'une appropriation de ces items a été compliquée dans la mesure où les données renseignées ne respectent pas ce nouveau découpage après sa date de mise en application. Ainsi 25% des formations engagées après le 1^{er} avril 2015 (et 39% pour les DOM) sont attribuées à l'ancien découpage, sans possibilité de de les réaffecter.

Pour conclure, dans les DOM, la part des formations certifiantes/qualifiantes (RNCP, CQP, CNCP) a augmenté après l'introduction du critère d'éligibilité aux listes CPF : alors qu'elles représentent 23% des formations engagées avant le 1^{er} avril 2015, elles passent à 31% après le 1^{er} avril 2015. En métropole, la part de ces formations est plus importante : 31% des formations avant le 1^{er} avril 2015 et 44% après le 1^{er} avril 2015 (24% en 2014).

		Métropole		DOM	
		Engagements entre le 1er janvier et le 31 mars 2015	Engagements après le 1er avril 2015	Engagements entre le 1er janvier et le 31 mars 2015	Engagements après le 1er avril 2015
Types d'actions avant 1er avril 2015	Certifications complémentaires et habilitations recensées dans l'inventaire établi par la CNCP	10%		21%	
	Certifications inscrites au RNCP ou CQP	21%	8%	2%	16%
	Perfectionnement professionnel	56%	17%	24%	23%
	Savoirs de base	12%		53%	
Types d'actions après 1er avril 2015	Accompagnement VAE		0%		0%
	CQP/CQPI		2%		0%
	Certification RNCP ou permettant d'obtenir une partie identifiée de certification professionnelle		34%		4%
	Certification inscrite à l'inventaire du CNCP		13%		11%
	Socle de compétences et connaissances professionnelles		26%		46%

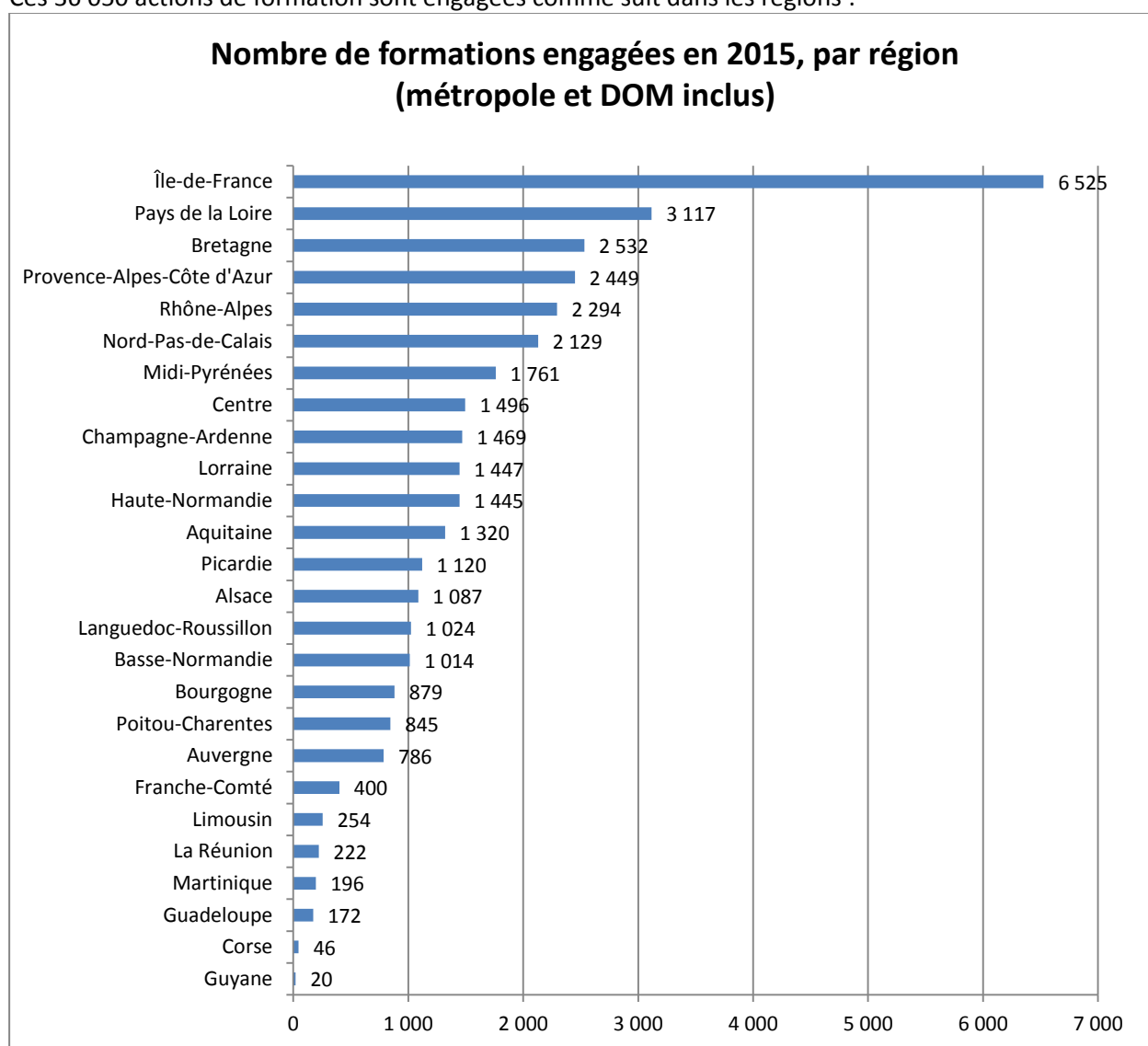
Objectif de parcours :

	Métropole	DOM
Élargissement des compétences	80,51%	61,64%
Démarches de création d'entreprise	4,32%	18,52%
Reconversion vers un autre métier	15,17%	19,84%

Dans une grande majorité des cas, les formations suivies ont pour objectif un élargissement des compétences, qui était déjà la principale raison les années précédentes. Aucune modification sur la part des démarches de création d'entreprise ou de reconversion n'est constatée en 2015⁵.

Régions

Ces 36 050 actions de formation sont engagées comme suit dans les régions :



1.2 Caractéristiques des participants

⁵ Comme pour le précédent item, l'ensemble des données ont été communiquées. Mais 8% des données n'ont pas été renseignées de manière satisfaisante dans la mesure où les éléments communiqués ne respectaient pas la codification utilisée sur le dispositif CSP. Cependant, un rapprochement a pu être effectué pour la majorité des données, et seul 1% des données n'a pu être exploité

Le profil-type des participants du dispositif, qu'il soit dans les DOM ou en métropole est généralement le suivant : il s'agira d'un homme, âgé entre 30 et 45 ans, de bas niveau de qualification et employé. Le profil type n'a pas évolué par rapport aux années précédentes.

	Métropole	DOM
Femme	41%	42%
Niveau V à VI	51%	47%
Ouvrier	30%	13%
Employé	55%	80%
Juniors (-30 ans)	13%	9%
Seniors (+45ans)	40%	44%

Comme le notifie AGEFOS PME, « que ce soit dans les DOM ou sur le territoire métropolitain, la part des séniors ne cesse de croître dans les bénéficiaires de CSP. La formation des séniors licenciés économiques demeure un enjeu important. En effet, il est plus difficile pour ces publics, d'une part de construire un nouveau projet professionnel, et d'autre part de se reconvertir vers un autre métier. L'accompagnement renforcé et la formation dans le cadre du CSP sont des composantes essentielles pour permettre la réinsertion professionnelle de ces individus. »

DONNEES FINANCIERES

Le FPSPP intervient pour tout ou partie, sur les coûts réellement supportés par l'OPCA.

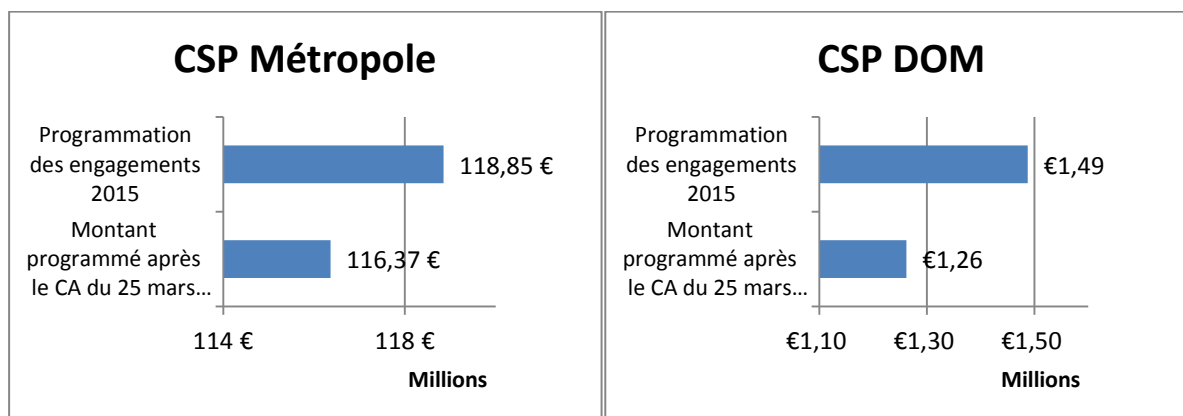
Pour le dispositif « CSP », la prise en charge FPSPP s'articule comme suit :

- l'intégralité des coûts pédagogiques de formation, dans la limite d'un coût horaire moyen de 15€. Le financement par le FPSPP (avec le soutien du FSE pour la métropole), s'interrompt à l'échéance du dispositif CSP ;
- le FPSPP intervient également sur les dépenses de mise en œuvre, qui ont été plafonnées (ou forfaitisées pour l'appel à projets CSP DOM) à hauteur de 5.65% des coûts pédagogiques.

Ainsi, pour ces dispositifs, le coût des engagements, réellement supporté par les OPCA est de 117.63M€, intégralement pris en charge par le FPSPP et le FSE, correspondant à 111.34M€ de coûts pédagogiques et 6.29M€ de mise en œuvre :

	Nombre d'actions de formation	Dépenses participants	Mise en œuvre	Montant réellement supporté par les OPCA = Soutien financier FPSPP/FSE
CSP	35 440	110 142 426 €	6 223 047 €	116 365 473 €
CSP DOM	610	1 194 270 €	67 476 €	1 261 746 €
Total Engagements 2015	36 050	111 336 696 €	6 290 523 €	117 627 219 €

Ces engagements de formation sont à comparer aux montants programmés par le FPSPP, comme suit :

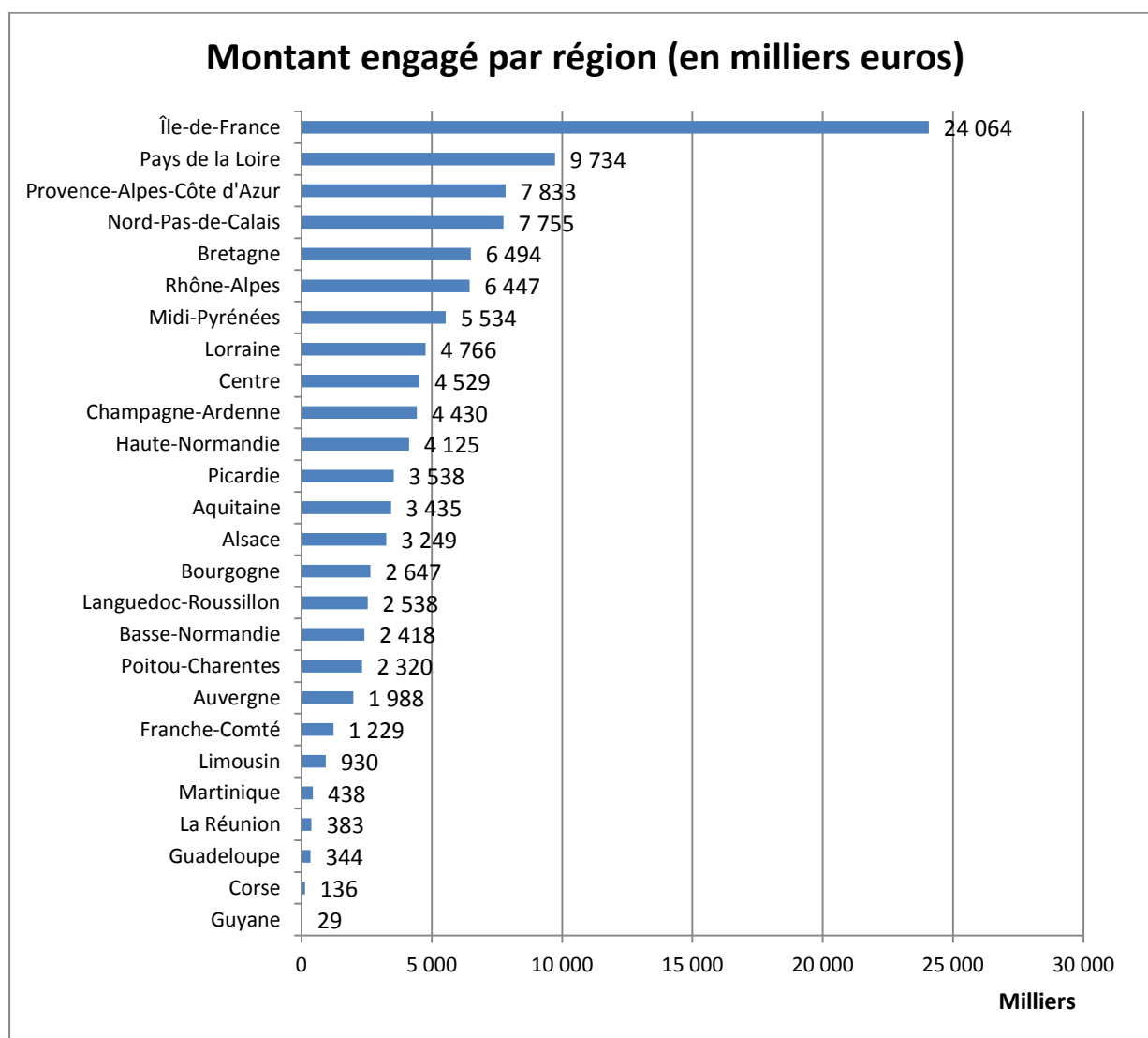


La mise en application du critère d'éligibilité aux listes CPF a également conduit à une nette diminution du volume de formations prises en charge par le FPSPP par rapport à ce qui a pu être constaté en 2014. Pour la métropole, cette diminution est de -34% en termes de financement et de -

43% en termes de stagiaires. Pour les DOM, cette diminution est plus importante au niveau de la prise en charge par le FPSPP : - 47% par rapport à 2014 (et -43% en termes du nombre de formations).

AGEFOS PME et OPCALIA, précise tous deux que « cette baisse d'activité n'est pas liée à une évolution de la situation de l'emploi sur les territoires (ici les DOM) mais bien à l'impact des changements intervenus quant à l'éligibilité des formations. »

Enfin, les engagements pris en 2015 par région sont présentés dans le graphique ci-dessous. Pour plus de visibilité du poids de chaque région au sein de dispositif, les données financières figurant dans le graphique ci-dessous se basent sur les coûts réellement supportés par les OPCA au titre des dépenses liées aux participants (111.34M€), et non uniquement sur la part FPSPP.



CONCLUSION

Les données quantitatives et financières liées au dispositif CSP permettent d'en dresser les tendances en termes de profil-type d'action de formation et de participants.

Avec l'introduction de l'éligibilité aux listes CPF au 1^{er} avril 2015, la nature des formations financées sur le dispositif CSP a changé par rapport aux années précédentes : elles sont plus longues, avec un cout horaire un peu plus faible, et la part des formations qualifiantes/certifiantes a augmenté. Toutes régions confondues, la durée moyenne d'une formation est ainsi de 237h, pour un cout moyen de 3 088€ et un cout horaire moyen de 13€. Par contre, ce nouveau critère n'a pas modifié le profil des participants accédant aux formations : il s'agira ainsi généralement d'un homme, âgé entre 30 et 45 ans, de bas niveau de qualification et employé.

La mise en application du critère d'éligibilité aux listes CPF a également conduit à une nette diminution du volume de formations prises en charge par le FPSPP par rapport à ce qui a pu être constaté en 2014. Pour la métropole, cette diminution est de -34% en termes de financement et de -43% en termes de stagiaires. Pour les DOM, cette diminution est encore plus accentuée au niveau de la prise en charge par le FPSPP : - 47% par rapport à 2014 (et -43% en termes du nombre de formations)

Au global, le FPSPP (ainsi que le FSE pour la métropole), a soutenu en 2015, l'engagement de 36 050 formations au bénéfice de 32 017 participants, toutes régions confondues, pour un montant de 117.63M€, correspondant également au coût total réellement supporté par les OPCA.

Les évaluations menées par certains OPCA sur le dispositif et le devenir des stagiaires à l'issue de leur formation ont été faites avant l'introduction de l'éligibilité aux listes CPF. La plupart de ces mêmes OPCA souhaitent reconduire ces évaluations à la fin 2016 ou en 2017. C'est uniquement à ce moment-là que nous pourrions mesurer les impacts des changements intervenus sur le dispositif CSP en 2015 et en 2016, sur la prise en charge des formations et le devenir des stagiaires.

Les retours des OPCA, notamment d'AGEFOS PME et d'OPCALIA, ont ainsi permis d'indiquer que précédemment :

- Le CSP laisse la porte ouverte à tous type de projet professionnel pour les bénéficiaires, notamment la reconversion professionnelle ;
- Une forte adhésion des bénéficiaires au dispositif CSP et son principe ;
- Une forte adhésion des institutionnels au dispositif CSP et son principe ;

Mais également :

- Le dispositif CSP est adapté aux enjeux de réinsertion des publics licenciés économiques mais est peu connu des entreprises ;
- Les formations sont utiles mais sont peu adossées à des périodes de travail rémunérées ou de stage en entreprises ;
- Un pilotage territorial trop axé sur le suivi quantitatif et qu'il serait intéressant de développer sur le volet de la mise en œuvre opérationnelle et stratégique du dispositif ;
- Des modifications à absorber qui ont ajouté de la complexité dans le déploiement du dispositif sur les territoires.

Au regard des premiers résultats empiriques et des aménagements effectués en 2015 et 2016 sur le dispositif, il est probable que les constatations précédemment établies s'en retrouvent bouleversées.

Les dispositifs CSP métropole et DOM ont été reconduits en 2016 à travers deux nouveaux appels à projets. Ces deux appels à projets s'inscrivent dans un contexte évolutif du dispositif CSP, notamment via la mise en application du décret relatif au financement des formations dans le cadre du CSP par les OPCA et les entreprises. A compter du 1er janvier 2016, chaque OPCA a désormais l'obligation de prendre en charge les formations des CSP issus des branches dont il a la charge. De plus, si l'OPCA est positionné sur les AAP du FPSPP, il devra prendre en charge 20% des coûts pédagogiques éligibles. Le FPSPP/FSE prend en charge jusqu'à 80% des coûts pédagogiques éligibles restants. S'il n'est pas positionné, l'intégralité de la formation reste à sa charge. La mise en application de ce décret élargit ainsi le champ des acteurs intervenant sur le volet formation du CSP et nécessite une appropriation du dispositif par ceux-ci. Ceci s'accompagne également par un renouvellement du marché des opérateurs de placement privés (OPP) œuvrant pour le compte de Pôle Emploi qui nécessite d'impliquer ces nouveaux OPP sur la mobilisation de la solution formation alors que ces derniers ne sont plus objectivés sur les sorties en formation.

Ainsi en 2016, 3 nouveaux OPCA⁶ se sont positionnés sur l'appel à projets en plus des 10 déjà positionnés précédemment, 3 autres⁷ ont établi un mandat de gestion de leurs dossiers avec un OPCA pilote positionné sur les AAP et enfin 4⁸ ont fait le choix de gérer sur leurs fonds propres leurs dossiers CSP.

⁶ FAF SEA, INTERGROS et l'ANFA

⁷ UNIFORMATION, AFDAS et UNIFAF

⁸ FAF TT, ACTALIANS, OPCA BAIA et OPCA 3+